



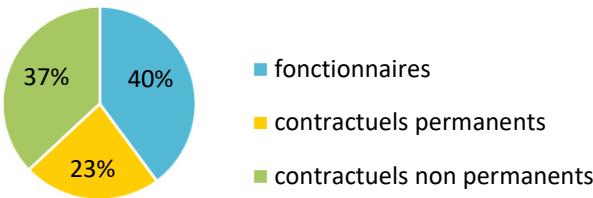
COMMUNE DE SEVRES

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région d'Ile-de-France.

Effectifs

➔ **476 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024**

- > 190 fonctionnaires
- > 110 contractuels permanents
- > 176 contractuels non permanents



➔ **4 contractuels permanents en CDI**

➔ **4 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité**

➔ **Précisions emplois non permanents**

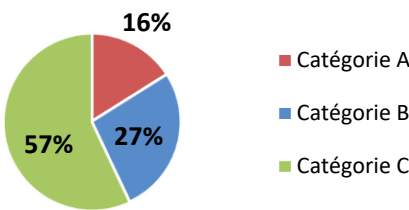
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

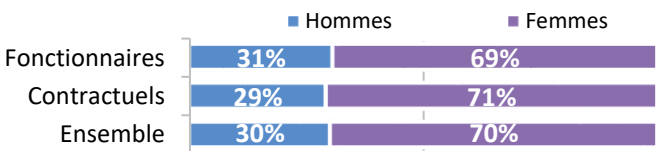
➔ **Répartition par filière et par statut**

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	28%	25%	27%
Technique	23%	23%	23%
Culturelle	6%	8%	7%
Sportive	4%	1%	3%
Médico-sociale	30%	28%	29%
Police	1%		0%
Incendie			
Animation	9%	15%	11%
Total	100%	100%	100%

➔ **Répartition des agents par catégorie**



➔ **Répartition par genre et par statut**

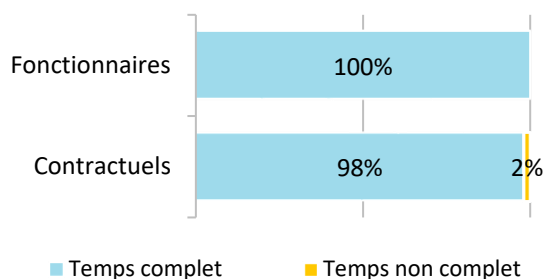


➔ **Les principaux cadres d'emplois**

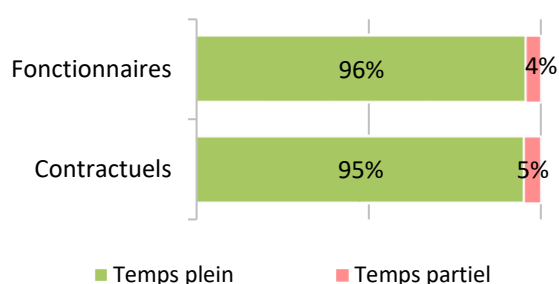
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	15%
Agents sociaux	12%
Attachés	9%
Adjointes administratifs	9%
Rédacteurs	9%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière	0 fonctionnaires TNC	2 contractuels TNC
Culturelle	0%	22%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel
7% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

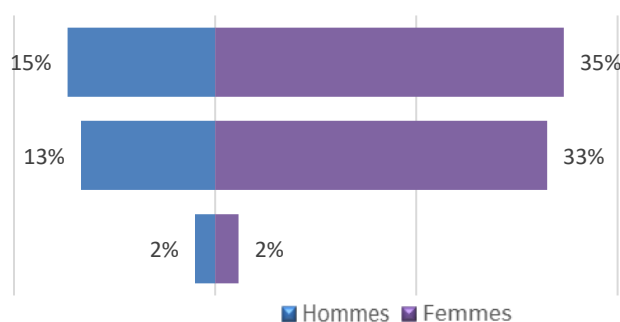
Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	51,42
Contractuels permanents	42,86
Ensemble des permanents	48,28
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	39,03

de 50 ans et +

de 30 à 49 ans

de - de 30 ans

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

➔ 408,21 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 202,20 fonctionnaires
- > 131,95 contractuels permanents
- > 74,06 contractuels non permanents

742 942 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	59,30 ETPR
Catégorie B	88,45 ETPR
Catégorie C	186,40 ETPR

Positions particulières

- > Un agent en congés parental
- > 10 agents en disponibilité

- > 2 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 4 agents détachés au sein de la collectivité
- > 5 agents détachés dans une autre structure
- > 5 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

➔ En 2024, 46 arrivées d'agents permanents et 46 départs

1 contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
300 agents	300 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires	↘	-3,6%
Contractuels	↗	6,8%
Ensemble	➡	0,0%

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats dont remplaçants	33%
Démission	28%
Mutation	17%
Mise en disponibilité	4%
Fin de détachement	4%

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	67%
Remplacements (contractuels)	15%
Voie de mutation	13%
Voie de détachement	2%
Réintégration et retour	2%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

➔ 1 bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel nommé

dont 100% des nominations concernent des femmes

➔ 3 lauréats d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommés

dont 67% des nominations concernent des femmes

➔ 83 avancements d'échelon et 7 avancements de grade

➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

➔ 6 sanctions disciplinaires prononcées en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1er groupe	2	3
Sanction 2ème groupe	0	0
Sanction 3ème groupe	0	0
Sanction 4ème groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Une sanction prononcée à l'encontre d'un agent contractuel

➔ Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)

100%

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 43,77 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	40 002 850 €	Charges de personnel*	17 507 532 €	➔	Soit 43,77 % des dépenses de fonctionnement
---------------------------	--------------	-----------------------	--------------	---	---

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	10 702 775 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	
Primes et indemnités versées :	2 115 064 €		1 669 251 €
IFSE :	1 318 945 €		
CIA :	318 841 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	244 900 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	35 741 €		
SFT (titulaire uniquement) :	33 698 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	1 592 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	59 018 €	39 180 €	35 905 €	27 381 €	29 064 €	19 836 €
Technique	74 272 €	36 135 €	s	39 468 €	31 364 €	25 143 €
Culturelle	52 313 €		29 692 €	29 535 €	24 273 €	27 893 €
Sportive			40 046 €	s		
Médico-sociale	33 755 €	18 716 €	31 973 €	20 269 €	29 972 €	23 837 €
Police					24 583 €	
Incendie						
Animation			34 528 €	s	26 317 €	24 408 €
Toutes filières	52 636 €	36 075 €	34 407 €	29 071 €	29 611 €	23 975 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 19,76 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	19,73%
Contractuels sur emplois permanents	19,82%
Ensemble	19,76%

- ➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ➔ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ➔ 12626 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ➔ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2024
- ➔ La collectivité est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels
- ➔ Cette année, 31 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens contractuels)

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	9 921 €	1 642 €	14%	17 998 €	2 819 €	14%	7 508 €	1 497 €	17%	9 567 €	1 248 €	12%
Catégorie B	4 025 €	1 089 €	21%	3 351 €	1 297 €	28%	3 899 €	715 €	16%	7 183 €	1 133 €	14%
Catégorie C	1 550 €	734 €	32%	2 161 €	715 €	25%	999 €	556 €	36%	1 687 €	661 €	28%

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Cette année, 3 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

Absences

➔ En moyenne, 20 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 9,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,39%	1,88%	2,84%	0,82%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	5,48%	2,52%	4,39%	1,22%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	5,83%	2,80%	4,72%	1,53%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 40,0 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

➔ 23 accidents du travail déclarés au total en 2024

- > 4,8 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 16 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

27 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 89 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 63 % sont en catégorie C*
- ⇒ 16 022 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

➔ **FORMATION**
2 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 2 260 €
Coût par jour de formation : 1 130 €

➔ **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 15 620 €

➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

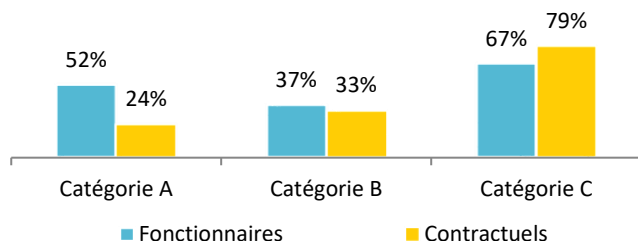
Dernière mise à jour : 2020

Formation

➔ En 2024, 57,0% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

➔ 574 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024

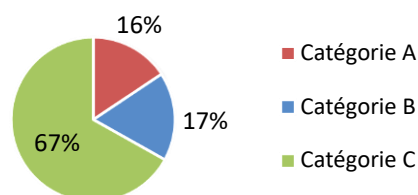


➔ 178 067 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	54 %
Coût de la formation des apprentis	5 %
Autres organismes	41 %

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,9 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	49%
Autres organismes	1%
Interne à la collectivité	50%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	21 455 €	960 €
Montant moyen par bénéficiaire	268 €	120 €

Relations sociales

➔ Jours de grève

205 jours de grève recensés en 2024

➔ Comité Social Territorial

2 réunions en 2024 dans la collectivité
1 réunion de la F3SCT

— Précisions méthodologiques —

➔ 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

➔ 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :	2. Absences médicales :	3. Absences Globales :
Maladie ordinaire et accidents du travail	Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

— Réalisation —

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : décembre 2025

Version 1